

CPF	FC	APP	VAE
☒	☒	☐	☐

Décideur en entreprise soumise à agrément (renouvellement)

RS n°5656 - Ministère de l'Agriculture -

Présentation générale

Les utilisateurs professionnels, distributeurs et conseillers doivent détenir un certiïcat attestant de leur statut de professionnels utilisateurs, distributeurs ou conseillers.

Le certiïcat individuel pour l'activité « utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques », mentionné dans le Plan Ecophyto 2+, d'une durée de validité de 5 ans, est un document national délivré à des personnes physiques qui : - Atteste de connaissances pour encadrer, appliquer des produits phytopharmaceutiques durant l'exercice d'une activité professionnelle - Permet à son titulaire de réaliser des opérations en lien avec les produits phytosanitaires pour lesquels le certiïcat a été établi dans les conditions déynies par le décret n° 2011-1325 du 18 octobre 2011, modiyé par le décret 2016-1125 du 11 aout 2016. L'arrêté du 29 aout 2016 déynit les modalités de renouvellement du certiïcat individuel notamment dans la catégorie « décideur en entreprise non soumise à agrément ». Plusieurs voies de renouvellement du certiïcat sont possibles, dont celle de la formation. Le certiïcat peut être renouvelé : - Suite à une formation, - Suite à la réussite d'un test de connaissances. Il peut en cas de non validation suivre la formation prévue au 1er alinéa.

Public concerné



- Demandeurs d'emploi
 - Salariés
 - Exploitants agricoles
- Site accessible aux personnes à mobilité réduite
Référénte Handicap : christelle.briteau@mfr.asso.fr

Prérequis

Etre titulaire du Certiïcat individuel « Utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques » catégorie « Décideur en entreprise soumise à agrément »

Objectif de formation

- Actualiser les connaissances règlementaires dans le cadre de ses pratiques professionnelles
- Sensibiliser le candidat aux pratiques alternatives et à l'usage des produits bio contrôle en toute sécurité pour les utilisateurs

Lieu

MFR du Libournais - 2 Tour Blanche -
33230 LES EGLISOTTES
MFR du Libournais - 29 rue Pierre
Benoît - 33500 LIBOURNE

Modalités d'inscription/ Délais d'accès

- Bulletin d'inscription à retirer auprès de la MFR
 - Possibilité de le demander par le [formulaire de contact](#) avec copie de la carte d'identité
- Accès à la formation sous 6 mois en fonction des sessions programmées.

Suivi de l'action

- Emargements centre
- Bilan de yn de formation

Validation

- Délivrance par la DRAAF du Certiïcat individuel « Utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques » catégorie « Décideur soumis à agrément » à renouveler tous les 5 ans
- Attestation de formation

Formateur

- Michel SENIL

Contacts

**Responsable
de l'action**

Laure RAYNAUD

Responsable formation Continue

05 57 69 51 58

laure.raynaud@mfr.asso.fr

Objectifs pédagogiques

- Mettre en œuvre dans son exploitation ou dans le cadre d'une entraide, des pratiques respectueuses pour l'opérateur et pour l'environnement lors de l'utilisation, de l'application, de la manipulation et du stockage des produits phytosanitaires.
- Utiliser et manipuler des produits phytosanitaires sur une exploitation en prenant en compte les risques environnementaux et sanitaires.
- Se protéger au mieux pour réduire les risques de contamination pour soi-même et pour les autres opérateurs.
- Mettre en œuvre des pratiques respectueuses de la législation, depuis le stockage jusqu'à la gestion des équipements.

Contenu de Formation

Module 1 : REGLEMENTATION et SECURITE ENVIRONNEMENTALE (2 heures)

- Prendre connaissance du contexte réglementaire des Lois Grenelle et des plans Ecophyto
- Risques pour l'environnement, dangerosité et impacts sur l'environnement
- Connaître la réglementation vis-à-vis des produits pharmaceutiques.
- responsabilités de l'employeur
- Prévention des risques
- Situations d'exposition
- Connaître les zonages et zones de captage
- Pratiques permettant la limitation de la dispersion : pratiques de traitement et aménagements
- Traçabilité des pratiques

Module 2 : PREVENTION DES RISQUES POUR LA SANTE (2 heures)

- Identifier les risques liés à l'utilisation des produits.
- Identifier les situations à risques.
- Réduire les risques pour les êtres humains.
- Savoir intervenir en cas d'intoxication aiguë ou d'accident.
- Mesures d'alerte, signalement auprès du réseau de toxicovigilance
- Se tenir informé.

Module 3 : STRATEGIE VISANT A LIMITER LE RECOURS AUX PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES (3 heures)

- Proposer des méthodes alternatives à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques.
- Produits et méthodes des bio contrôle
- Evaluer comparativement l'utilisation des produits phytopharmaceutiques dans une perspective de recommandation.

Coût

140€ TTC / personne

Durée

14 heures (2 jours)

Evaluation de l'action

Attestation de fin de formation sur le suivi complet de l'action

Compétences

Acquérir et consolider des connaissances en lien avec l'utilisation des produits phytopharmaceutiques

- ☐ Réglementation et sécurité environnementale
- ☐ Prévention des risques pour la santé et sécurité
- ☐ Réduction de l'usage des produits phytopharmaceutiques et méthodes alternatives

Moyens pédagogiques

- Salle de cours, vidéo projection, animation de la formation par un formateur référent agréé
- Livret de formation

Méthodes pédagogiques

Diaporama, retour d'expérience, étude de cas, base documentaire

Modalités pédagogiques

- Apports de connaissances pour une actualisation des connaissances
- Travail sur la priorisation des actions à mettre en œuvre
- Echanges de pratiques

Passerelles et débouchés

Non concerné

Alternance : Non concerné

Dates : A définir

MFR

CULTIVONS LES RÉUSSITES

www.mfr-libournais.com

05 57 69 51 58

mfr.libournais@mfr.asso.fr

MFR du Libournais
2, Tour Blanche 33230 LES EGLISOTTES

